

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Arrondissement de Torcy

DÉCISION N° 002024_51

Téléphone : 01 64 42 83 00
Courriel : contact@mairie-gretz.fr

OBJET : Contrat de maintenance des installations de la vidéo-protection émis par la société CAP FORCE SECURITE

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2122-8 ;

Vu la délibération n° 02020_6 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de maintenir les installations de vidéo-protection de la Ville

Considérant la proposition de contrat émis par la société CAP FORCE SECURITE

DÉCIDE :

Article 1 : de signer un contrat de maintenance des installations de la vidéo-protection émis par la société CAP FORCE SECURITE, 15 rue du buisson aux fraises 91300 MASSY pour un montant qui s'élève à 9600 euros Hors Taxes prix comprenant la maintenance proprement dite et le logiciel « get current ». Le contrat est conclu pour une période allant du 15 juin 2024 au 14 juin 2025

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

Berrier
Levrault

ID : 077-217702158-20240625-002024_51-AU

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- ➔ Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- ➔ Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 25 juin 2024

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA-ROBIN



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Paul Garcia-Robin', is written over the printed name and extends to the right of the page.